

# NOTE D'INFORMATION

n° 23.14 – Mars 2023

## En 2021-2022, l'absentéisme touche en moyenne 5,4 % des élèves du second degré public

- Du fait de leurs absences, les élèves du second degré public ont perdu en 2021-2022, dans un contexte encore marqué par la crise sanitaire, 8,5 % de temps d'enseignement. Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, ce temps d'enseignement perdu représente 1,7 %.
- De septembre 2021 à mai 2022, dans les établissements publics du second degré, 5,4 % des élèves ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, en moyenne. Cet absentéisme concerne plus les élèves dans les lycées professionnels (12,9 %) que dans les collèges (4,2 %) et les lycées d'enseignement général et technologique (5,9 %). L'absentéisme a diminué dans les lycées professionnels par rapport aux années précédentes, mais a augmenté en collège.
- Comme chaque année, le taux d'absentéisme varie selon les mois : de 2,5 % en septembre 2021 à 11,2 % en mai 2022.
- 0,5 % des élèves sont signalés aux directions des services départementaux de l'éducation nationale pour leur absentéisme persistant.

Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse  
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald  
Auteur : Sophie Cristofoli, DEPP-B3  
Édition : Bernard Javet  
Maquettiste : Frédéric Voiret  
e-ISSN 2431-7632

► En raison de leurs absences, tous motifs confondus et qu'elles soient justifiées ou non, de septembre 2021 à mai 2022, les élèves du second degré public perdent en moyenne 8,5 % du temps d'enseignement (voir « Pour en savoir plus » – Sources et définitions).

Ce temps d'enseignement perdu est en hausse de 2,2 points de pourcentage par rapport à 2020-2021, après avoir connu une stabilité depuis 2017. Précisons ici que l'année scolaire 2019-2020 ayant été perturbée par la crise sanitaire, la DEPP ne dispose pas des données complètes. En 2021-2022, les établissements scolaires ont connu une période d'application du protocole sanitaire pour lutter contre l'épidémie de Covid-19. Ce contexte

particulier peut expliquer en grande partie la hausse des absences, particulièrement visible au mois de janvier 2022.

Pour l'ensemble des établissements, la proportion d'heures perdues pour absence varie au cours de l'année : pour 2021-2022, c'est en septembre que les élèves perdent le moins d'heures en raison de leurs absences (4,8 %) et en janvier qu'ils en perdent le plus (14,9 %), suivi du mois d'avril (9,8 %) [↘ figure 1](#). La part moyenne d'heures perdues par les élèves en raison de leurs absences varie selon le type d'établissement. Sur l'ensemble de l'année, les collégiens perdent en moyenne 8 % de leur temps d'enseignement, alors que les élèves de lycées d'enseignement général

et technologique (LEGT) en perdent 8,7 %, et ceux de lycées professionnels (LP), les plus touchés, 11,7 %. La hausse des heures d'enseignement perdues en raison des absences des élèves concerne les trois types d'établissement : + 2,2 points par rapport à 2020-2021 pour les collèges, + 2,8 points pour les LEGT et + 1,8 point pour les LP. L'augmentation des absences s'explique en très grande partie par les absences justifiées à relier sans doute à l'épidémie.

### Les élèves perdent 1,7 % du temps d'enseignement en raison d'absences non justifiées

Parmi toutes ces absences, certaines sont considérées comme non justifiées, soit parce qu'aucun motif d'excuse n'a été fourni, soit parce que le motif donné a été considéré non légitime par l'établissement.

La très grande majorité est justifiée puisque la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées est de 1,7 %, soit un cinquième de l'ensemble des absences. Les absences non justifiées des élèves sont plus fréquentes en LP où elles représentent 4 % du temps d'enseignement, qu'en collège (1,3 %) ou en LEGT (1,8 %). Elles tendent à augmenter au cours de l'année : de 0,7 % en septembre à 2,7 % en mai [↘ figure 2](#).

#### ↘ 1 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs, en 2021-2022 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	4,5	4,4	7,8	4,8
Octobre	5,6	5,9	9,9	6,1
Novembre	6,5	6,9	9,9	6,9
Décembre	8,8	8,2	10,3	8,9
Janvier	14,5	14,7	17,3	14,9
Février	9,0	9,5	12,0	9,4
Mars	7,1	8,0	10,5	7,6
Avril	8,8	11,2	13,9	9,8
Mai	7,4	9,6	13,5	8,5
Moyenne 2021	8,0	8,7	11,7	8,5

Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.  
Source : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

## L'absentéisme varie selon les mois et le type d'établissement

Parmi les élèves présentant des absences non justifiées, certains franchissent le seuil des quatre demi-journées dans le mois et sont ainsi considérés comme « absentéistes ».

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, chaque mois, en moyenne, 5,4 % des élèves du second degré public sont absentéistes ; il s'agit là d'une moyenne calculée sur les mois de septembre 2021 à mai 2022.

La proportion d'élèves absentéistes a tendance à augmenter au cours de l'année, passant de 2,5 % en septembre 2021 à 11,2 % en mai 2022. Elle varie également selon le type d'établissement. Dans les collèges, le taux d'absentéisme est en moyenne sur l'année de 4,2 %, il est de 5,9 % dans les LEGT et de 12,9 % dans les LP [↘ figure 3](#).

Une orientation plus ou moins choisie, des temps de transport plus élevés et le temps consacré à un travail d'appoint pourraient expliquer l'ampleur de l'absentéisme en LP qui va cependant en s'amoindrisant fortement ces deux dernières années.

Les variations mensuelles sont pour partie à relier au calendrier des vacances scolaires.

En effet, un élève atteint plus facilement le seuil de quatre demi-journées d'absences les mois où le nombre de jours de cours est plus élevé. Le mois de janvier 2022 a été bien plus impacté par l'absentéisme que les années précédentes. Cette hausse concerne uniquement le collège.

### Moins de 3 % d'élèves absentéistes dans la moitié des établissements

Si en moyenne 5,4 % des élèves sont absentéistes, ce taux ne dépasse pas 3 % dans la moitié des établissements, sauf en janvier, mars et mai [↘ figure 4](#).

Pour l'année 2021-2022, le mois de janvier, généralement retenu comme mois de référence pour mesurer l'absentéisme, n'est pas représentatif, en raison de la situation sanitaire. Les mois de novembre et de mars, situés respectivement en milieu du premier et du second semestre et comptant plus de trois semaines de cours, peuvent mieux représenter, de façon combinée, l'année 2021-2022.

En moyenne, en novembre 2021, 3,5 % des élèves sont absentéistes, mais ce taux varie fortement selon les établissements, en effet, pour un quart d'entre eux, la part d'élèves absentéistes est inférieure à 0,6 %, la moitié des établissements comptent moins de 1,5 % d'élèves absentéistes et dans 10 % des établissements, au moins 9,7 % des élèves ont été absentéistes. Cette diversité

### ↘ 2 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées, en 2021-2022 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,5	0,7	2,1	0,7
Octobre	0,8	1,0	3,1	1,1
Novembre	0,9	1,3	3,3	1,3
Décembre	1,3	1,4	3,4	1,5
Janvier	1,6	1,9	4,1	1,9
Février	1,4	1,9	4,1	1,8
Mars	1,1	1,7	3,7	1,5
Avril	1,8	2,9	5,6	2,4
Mai	1,8	3,6	6,7	2,7
<b>Moyenne 2021</b>	<b>1,3</b>	<b>1,8</b>	<b>4,0</b>	<b>1,7</b>

**Champ** : France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.

**Source** : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 23.14. DEPP

### ↘ 3 Proportion d'élèves absentéistes en 2021-2022 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	1,8	2,7	8,0	2,5
Octobre	2,2	2,5	8,4	2,8
Novembre	2,9	3,5	9,1	3,5
Décembre	3,4	3,1	9,3	3,7
Janvier	6,9	6,8	14,4	7,4
Février	3,6	4,4	9,2	4,3
Mars	5,3	8,2	17,6	7,1
Avril	4,4	7,1	13,5	5,9
Mai	7,5	14,7	26,9	11,2
<b>Moyenne 2021</b>	<b>4,2</b>	<b>5,9</b>	<b>12,9</b>	<b>5,4</b>

**Champ** : France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.

**Source** : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 23.14. DEPP

### ↘ 4 Distribution de la proportion des élèves absentéistes en 2021-2022 (en %)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Septembre	0,3	0,9	2,4	7,2
Octobre	0,4	1,2	3,1	8,2
Novembre	0,6	1,5	4,1	9,7
Décembre	0,5	1,8	4,6	9,7
Janvier	1,5	4,4	9,7	19,7
Février	0,8	2,0	5,2	10,5
Mars	1,6	4,0	9,6	17,2
Avril	1,1	2,9	7,9	14,5
Mai	2,5	6,2	13,8	26,1

**Lecture** : la médiane est le seuil qui partage les établissements par la moitié, 75 % des établissements ont une proportion d'élèves absentéistes inférieure ou égale à celle du dernier quartile (2,4 % en septembre 2021) et pour 90 % des établissements cette proportion est inférieure ou égale à celle du dernier décile (7,2 % en septembre 2021).

**Champ** : France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.

**Source** : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

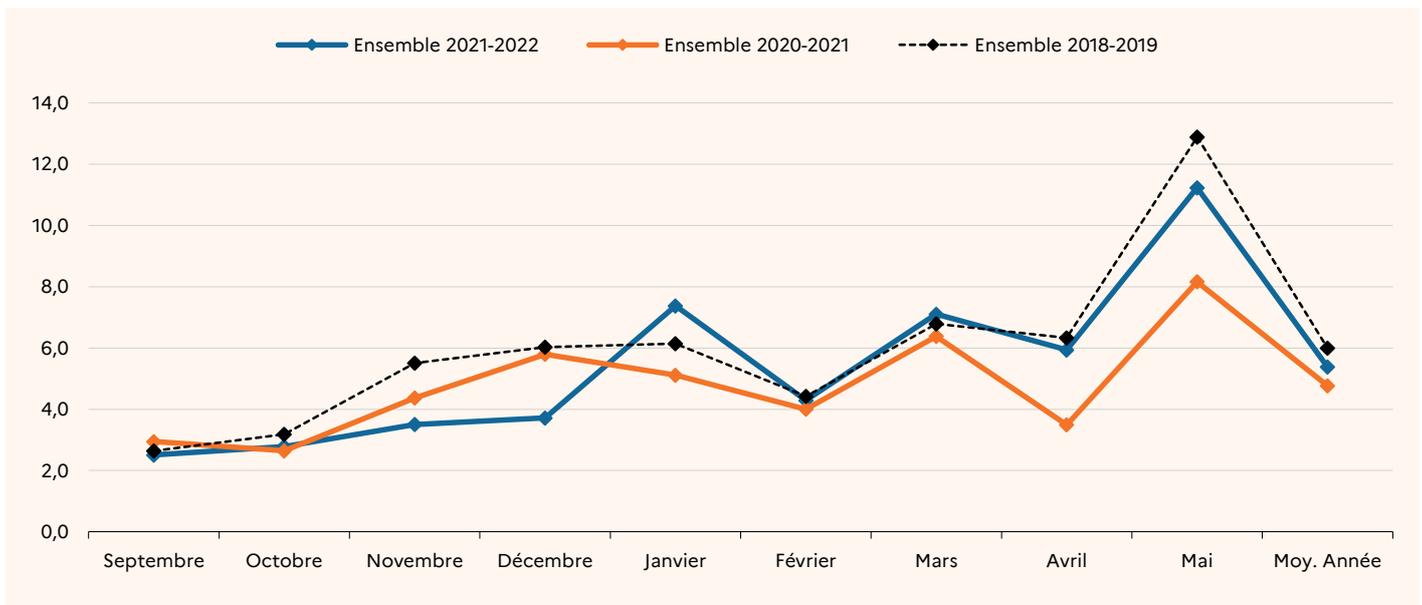
Réf. : Note d'Information, n° 23.14. DEPP

des situations s'observe tout au long de l'année. En mars 2022, 7,1 % des élèves sont absentéistes en moyenne dans l'ensemble des établissements, alors qu'ils sont moins de 4 % dans la moitié d'entre eux et au moins 17,2 % dans les 10 % des établissements les plus touchés par l'absentéisme [↘ figure 4](#).

### L'absentéisme a diminué dans les lycées professionnels par rapport aux années précédentes

En moyenne sur l'année scolaire 2021-2022, le taux d'absentéisme a augmenté de 0,6 point pour l'ensemble des établissements par rapport à 2020-2021, mais reste en dessous du niveau de 2018-2019 de 0,6 point [↘ figure 5](#). Cette hausse est plus marquée pour les LEGT (+ 1,2 point) que pour les collèges (+ 0,7 point).

## 5 Comparaison mensuelle de 2018-2019 à 2021-2022 de la proportion d'élèves absents (en %)



**Champ :** France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.  
**Source :** DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 23.14. DEPP

En revanche, le taux d'absentéisme dans les LP a baissé de 2,7 points par rapport à 2020-2021 et de 6,2 points par rapport à 2018-2019.

Un seuil de dix demi-journées par mois d'absences non justifiées permet de mesurer l'absentéisme « lourd » (voir « Pour en savoir plus » – Sources et définitions). La proportion d'élèves qui relèvent de ce type d'absentéisme reste limitée : quelles que soient les années, elle s'établit, en moyenne, six mois sur neuf, autour de 1 % sur l'ensemble des établissements. En 2021-2022, tous types d'établissement confondus, exception faite du mois de mai où le maximum est atteint (3,2 %), elle oscille entre 0,6 % en octobre et 1,9 % au mois de mars.

Comme chaque année, les LP sont les plus touchés par ce type d'absentéisme. En 2021-2022, le taux d'absentéisme lourd est, en moyenne sur l'année, de 0,9 % dans les collèges, de 1,6 % dans les LEGT et de 3,9 % dans les LP. Dans ces derniers, ce taux varie de 2,1 % en septembre à 10 % en mai, exception faite du mois de février où il atteint son minimum (1,9 %) **figure 6**. L'absentéisme lourd reste relativement stable d'une année à l'autre. Toutefois, en 2021-2022, à partir du mois de janvier, pour les collèges et les LEGT, la tendance est à l'augmentation par rapport aux années précédentes. Ce n'est pas le cas dans les LP où l'absentéisme lourd est en baisse par rapport à l'année précédente : de -1,8 point en septembre 2021 par rapport à septembre 2020 à -2,2 points en février 2022 par rapport à février 2021, puis stable sauf en mai où il augmente de 2,8 points par rapport à mai 2021.

## 6 Proportion d'élèves absents de façon non justifiée plus de dix demi-journées par mois, en 2020-2021 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,5	0,7	2,1	0,7
Octobre	0,5	0,5	2,3	0,6
Novembre	0,6	0,8	2,3	0,8
Décembre	0,6	0,7	2,7	0,8
Janvier	1,4	1,8	4,2	1,8
Février	0,7	1,1	1,9	0,9
Mars	1,2	2,3	6,0	1,9
Avril	0,8	1,8	3,8	1,3
Mai	1,6	4,5	10,0	3,2
Moyenne 2021	0,9	1,6	3,9	1,3

**Champ :** France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.  
**Source :** DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 23.14. DEPP

### 0,5 % d'élèves signalés aux DSDEN pour absentéisme persistant

La loi visant à lutter contre l'absentéisme scolaire (n° 2015-108 du 31 janvier 2015) prévoit que les chefs d'établissement signalent à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) les élèves dont la persistance du défaut d'assiduité n'a pu être enrayerée par les mesures mises en œuvre au sein de l'établissement (voir « Pour en savoir plus » – Sources et définitions). Tous les élèves absents n'ont donc pas vocation à être systématiquement signalés aux DSDEN. Pour mieux connaître la population des élèves signalés, en parallèle des données recueillies auprès d'un échantillon d'établissements, une collecte complémentaire d'informations est réalisée annuellement auprès de toutes les DSDEN.

La proportion moyenne d'élèves signalés est largement moins importante que celle d'élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois. Les signalements semblent plus liés à l'absentéisme lourd. Sur l'ensemble de l'année scolaire et des établissements du second degré public, en moyenne, 0,5 % des élèves sont signalés aux DSDEN. À l'instar de l'absentéisme lourd, cette proportion d'élèves signalés, stable pendant de longues années, a augmenté par rapport aux années précédentes de 0,2 point de pourcentage. Elle varie toujours peu au cours de l'année scolaire, oscillant entre 0,3 % et 0,6 % selon le mois dans les collèges, et entre 0,1 % et 0,4 % dans les LEGT. Et c'est dans les LP que la proportion d'élèves signalés est la plus importante ; elle varie de 0,2 % en juin à 1,9 % en octobre.

Le taux maximum d'élèves signalés est atteint pour l'ensemble des établissements en janvier et en mars 2022 avec 0,6 %, comme pour les collèges et les LEGT. Il est respectivement de 1,8 % et 1,6 % pour les LP **↪ figure 7**.

Quant aux signalements dans le premier degré public, ils relèvent de l'exception (0,08 % des élèves en moyenne).

Le taux de signalement varie d'un département à l'autre. En 2021-2022, pour ce qui concerne l'enseignement secondaire public, le taux moyen d'élèves signalés aux DSDEN dépasse rarement 1 %. Le taux moyen d'élèves signalés est supérieur à 1 % dans seulement neuf départements :

l'Aisne (1,02 %), les Alpes-Maritimes (2,79 %), les Bouches du Rhône (1,07 %), la Moselle (2,25 %), l'Oise (1,19 %), le Bas-Rhin (2,20 %), le Var (1,44 %), le Vaucluse (1,16 %) et le Territoire de Belfort (1,05 %).

Dans quinze départements, ce taux est supérieur à la moyenne nationale (0,5 %), tout en restant inférieur à 1 % (voir « Pour en savoir plus » – figure DSDEN). Pour l'ensemble des autres départements, il varie de 0,03 % à 0,49 %.

Plus que l'ampleur variable de l'absentéisme, ces taux peuvent traduire des pratiques de signalement différentes selon les départements. ■

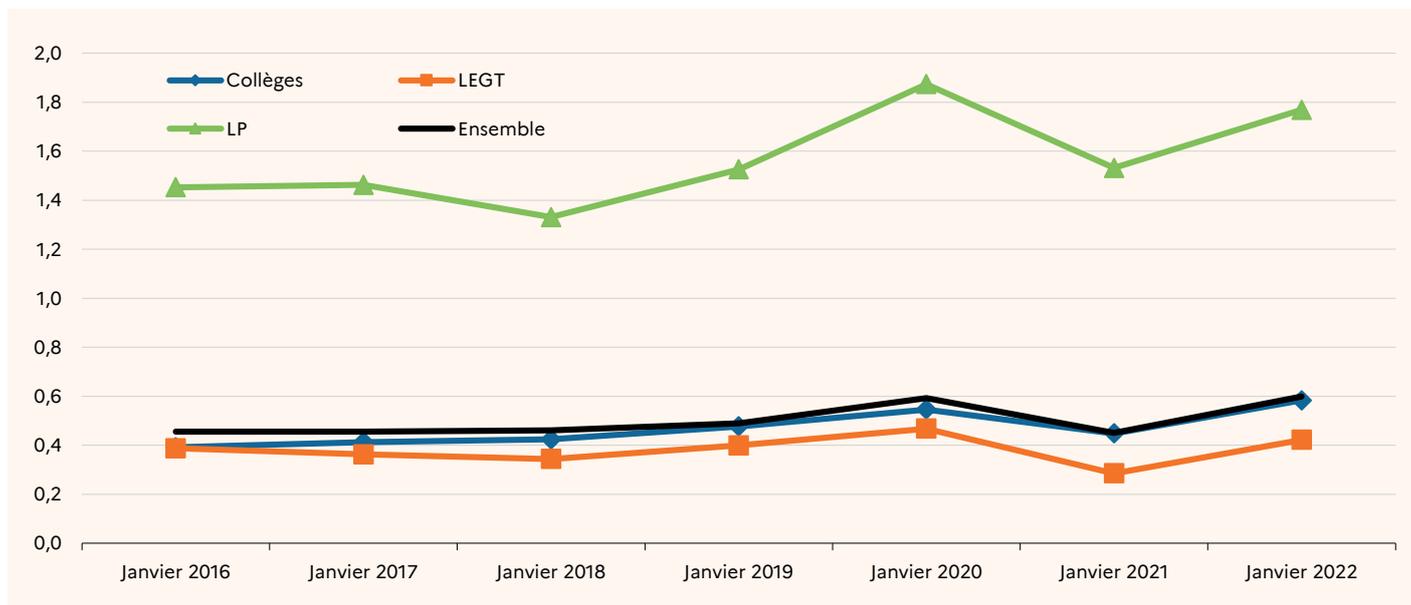
#### ↪ 7 Pourcentage d'élèves signalés aux DSDEN en 2021-2022 (en %)

	% Public			
	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,3	0,2	1,1	0,3
Octobre	0,5	0,3	1,9	0,5
Novembre	0,5	0,4	1,7	0,5
Décembre	0,5	0,3	1,5	0,5
Janvier	0,6	0,4	1,8	0,6
Février	0,5	0,3	1,3	0,5
Mars	0,6	0,4	1,6	0,6
Avril	0,5	0,3	1,1	0,4
Mai	0,5	0,3	1,0	0,4
Juin	0,4	0,1	0,2	0,2
<b>Moyenne 2021</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>1,3</b>	<b>0,5</b>

**Champ :** France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.  
**Source :** DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 23.14. DEPP

#### ↪ 8 Évolution de la proportion d'élèves signalés aux DSDEN entre janvier 2016 et janvier 2022 (en %)



**Champ :** France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.  
**Source :** DEPP, enquête auprès des DSDEN sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 23.14. DEPP

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 23.14, ses figures et données complémentaires sur [education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](https://education.gouv.fr/etudes-et-statistiques)